

Bourgmestres « empêchés » : des interdictions bien plus strictes

La nouvelle ministre MR Valérie De Bue a repris la compétence sur les pouvoirs locaux et ce jeudi, elle porte devant le gouvernement un avant-projet de décret qui concerne les bourgmestres, échevins et présidents de CPAS empêchés. On les dit « empêchés » parce que, bien qu'élus, ils exercent un autre mandat, comme ministre ou comme député. Dans ce dernier cas, seuls les députés faisant partie des 25 % ayant eu le meilleur « taux de pénétration » pouvaient cumuler.

« Notre but est de clarifier tout ça, concernant les bourgmestres, échevins et présidents de CPAS empêchés », explique la ministre De Bue. *« Le principe global, c'est qu'un bourgmestre ou un échevin empêchés ont les mêmes prérogatives qu'un conseiller communal. Il y a une série de choses qu'il ne peut plus faire. »*

Il ne peut plus signer un document officiel venant de la commune ou du CPAS. Il ne peut plus signer le bulletin communal, ni utiliser la

charte graphique ou le blason de la commune dans ses courriers. Des courriers qu'il ne pourra plus envoyer que sur du papier à lettre privé.

Bien souvent, des édiles empêchés entretiennent la confusion, en laissant croire qu'ils sont toujours en fonction dans leur commune.

De même, l'édile empêché ne peut plus être présent lors des réunions du collège communal ou du bureau permanent du CPAS. Il lui est aussi interdit de présider le conseil communal ou celui de l'aide sociale.

PAS DE BUREAU

D'autres interdictions seront aussi instaurées. Par exemple porter une écharpe, sauf pour les cérémonies de mariage ou des manifestations en présence de diplomates. Interdit aussi d'assurer la communication officielle de la commune ou du CPAS, de disposer d'un local, d'un bureau et d'un cabinet à la maison communale.

Cet avant-projet de décret

passera en deuxième lecture elle-même, est échevine em-
ce jeudi. « *Il y avait déjà un* pêchée de Nivelles. Quant à
projet », commente M^{me} De Willy Borsus, et René Collin,
Bue. « *Nous l'avons amélioré*, ils seront tous deux candi-
il est plus clair. Notamment en dats bourgmestres en 2018 à
ce qui concerne la communi- Marche-en-Famenne. Il y au-
cation et les cabinets des em- ra du déchirement dans
pêchés. » l'air!

Parmi les actuels ministres Dans l'ancien gouvernement,
wallons, plusieurs sont Paul Magnette était bourg-
bourgmestres empêchés: Je- mestre empêché de Charle-
holet (Herve), Di Antonio roi, Maxime Prévot à Na-
(Dour), Crucke (Frasnes-lez- mur. ●
Anvaing). Valérie De Bue,

BENOÎT JACQUEMART